

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1158**5 novembre 2003****SOMMAIRE**

Alpha Network S.A., Luxembourg	55538	Etplus S.A., Luxembourg	55563
Alsmis S.A.	55583	Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg	55539
Arche Développement S.A., Luxembourg	55553	EuroFinaDec S.A.H., Luxembourg	55579
Arche Développement S.A., Luxembourg	55555	Evania Holdings S.A., Luxembourg	55560
Avenirimmo S.A., Luxembourg	55539	Evimmo S.A., Luxembourg	55539
Bacom, S.à r.l., Untereisenbach	55558	e2co S.A., Luxembourg	55553
Baldur, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	55574	e2co S.A., Luxembourg	55553
Bemax, S.à r.l., Luxembourg	55561	Ferber Hairstylist, S.à r.l., Luxembourg	55575
Blaneau S.A., Luxembourg	55539	Ferber, S.à r.l., Bascharage	55575
Bomec Holding S.A., Luxembourg	55578	Fidessa Asset Management S.A., Luxembourg	55574
BRK Finance S.A., Luxembourg	55574	Fiduciaire et Société de Gestion Européenne S.A., Luxembourg	55544
Brasserie Am Brill, S.à r.l., Schifflange	55577	Fiduciaire et Société de Gestion Européenne S.A., Luxembourg	55544
Brasserie-Bistrot Le Troquet, S.à r.l., Luxembourg	55583	Fintrentuno S.A., Luxembourg	55575
Buildco Krakow S.A., Luxembourg	55581	Fintrentuno S.A., Luxembourg	55575
Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert, S.à r.l., Belvaux	55557	Foncière d'Investissements Méditerranée, S.à r.l., Luxembourg	55540
Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert, S.à r.l., Belvaux	55557	Freund Invest S.A., Luxembourg	55540
Cabeleireio, S.à r.l., Luxembourg	55558	FSA Invest S.A., Luxembourg	55542
Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques, S.à r.l., Luxembourg	55582	FSA Properties S.A., Luxembourg	55540
Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	55582	Gevapan Invest Holding S.A., Luxembourg	55551
City Radio Productions S.A.	55568	Globetel Europe Limited, S.à r.l., Luxembourg	55569
Club Sportif Sanem, A.s.b.l., Sanem	55566	Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	55561
Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxembourg	55570	Group 4 Falck - Société de Surveillance et de Sécurité S.A., Luxembourg	55572
Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxembourg	55570	Group 4 Falck Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	55571
Dagepo Invest, S.à r.l., Luxembourg	55569	Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Luxembourg	55540
Delfi Holding S.A., Luxembourg	55576	GSMP 3 Onshore, S.à r.l., Luxembourg	55545
Delfi Holding S.A., Luxembourg	55576	Hadhan Holding S.A., Luxembourg	55578
Dexia Select, Sicav, Luxembourg	55571	Hakogel S.A., Luxembourg	55581
Efinat S.A.H., Luxembourg	55561	Hankir S.A., Luxembourg	55576
Elis Luxembourg S.A., Leudelange	55542	Hankir S.A., Luxembourg	55576
Elis Luxembourg S.A., Leudelange	55543	Henry & Faber, S.à r.l., Capellen	55559
Energy Standard Group S.A., Luxembourg	55541	HMGH Holding, S.à r.l., Luxembourg	55552
Enternetworks Communication S.A., Luxembourg	55570	I.I.B. AG, Munsbach	55574
		Igest, S.à r.l., Kayl	55573
		Immo A16 S.A., Luxembourg	55540

Independent Funding Company Holding S.A., Luxembourg	55544	Paddington S.A.H., Luxembourg	55577
Intellicast S.A., Steinsel	55552	Paddington S.A.H., Luxembourg	55577
International Graphic Trading, S.à r.l., Munsbach	55556	Panacea S.A., Luxembourg	55539
International Graphic Trading, S.à r.l., Munsbach	55556	Paraty Consulting S.A., Luxembourg	55581
Jade Invest S.A., Luxembourg	55541	Pizzeria-Restaurant Chez Stefano, S.à r.l., Luxembourg	55580
K.B.P.G. International Holding S.A., Luxembourg	55551	Restaurant-Club-Bar Scorpion, S.à r.l., Luxembourg	55582
Kenza-Lauro, S.à r.l., Luxembourg	55580	(Les) Rives du Lac S.A., Luxembourg	55541
Leygaux Internationale S.A., Luxembourg	55542	Rubia Investment S.A.	55557
Lingerie Denise, S.à r.l., Bettembourg	55551	Sansal, S.à r.l., Luxembourg	55555
Lingerie Denise, S.à r.l., Bettembourg	55551	SDF Participation S.A., Luxembourg	55583
Lux-Tex Investissements S.A., Luxembourg	55569	SOS Enfants en Détresse, A.s.b.l. Mersch, Beringen/ Mersch	55545
Lux-Tex Investissements S.A., Luxembourg	55569	Sorg Finances S.A.H., Luxembourg	55538
Lux-Union Investment S.A.	55584	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	55580
Marusay S.A., Luxembourg	55542	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	55580
Mattaris S.A., Luxembourg	55578	SR2000, S.à r.l., Luxembourg	55579
Mattaris S.A., Luxembourg	55578	TDAFC (Luxembourg) S.A., Luxembourg	55577
Metaldutch Lux S.A., Luxembourg	55581	Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	55579
Moulins Gantenbein, S.à r.l., Fentange	55583	Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	55579
N.N.B. S.A., Luxembourg	55570	Vanity, S.à r.l., Bascharage	55580
Naga Prod, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	55556	Weissberg S.A., Luxembourg	55584
NECIL - New Economy Investments Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	55581		
Opal Invest S.A., Luxembourg	55542		

ALPHA NETWORK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
H. R. Luxembourg B 65.437.

Die Versammlung des Verwaltungsrates vom 5. September 2003 hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Jahresabschluss und der Lagebericht werden von den anwesenden Mitgliedern genehmigt.
2. Die Verwaltungsratsmitglieder werden der ordentlichen Gesellschafterversammlung die Verwendung der Jahresergebnisse 2002 wie folgt vorschlagen:

<i>Ergebnis 2002:</i>	<i>EUR</i>
Aufstockung der gesetzlichen Rücklage	1.348,14
Vortrag auf neue Rechnung	25.614,51
Gesamt:	26.962,65

3. Nach den Bestimmungen des Art. 2 der Statuten vom 13. Juli 1998 wird der Gesellschaftssitz der ALPHA NETWORK S.A. mit einfacher Entscheidung vom Verwaltungsrat von 36, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg nach 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

4. Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, eine ordentliche Generalversammlung zum 12. September 2003 einzuberufen.

Luxembourg, den 8. September 2003.

Für die Richtigkeit der Angaben

ALPHA NETWORK S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066390.3/1682/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SORG FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.805.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066893.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 76.618.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

AVENIRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065659.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

BLANEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 90.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

EVIMMO S.A., Société Anonyme,**(anc. JULIETTE S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065665.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

PANACEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.993.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 26 mai 2003, il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2004.

- Monsieur Pascal Roumiguié (classe A), employé privé, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Gérard Becquer (classe B), réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Madame Noëlla Antoine (classe B), employée privée, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 26 mai 2003, il a été décidé de nommer en tant que commissaire aux comptes EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg n° B 92.176 en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066067.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

**FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.439.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065668.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

FREUND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.130.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065670.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

FSA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.959.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065671.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

IMMO A16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.657.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065674.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

GRUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Luca Simona, demeurant Via Peri 9E, CH-6091 Lugano (Suisse), administrateur-délégué;
- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066139.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ENERGY STANDARD GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 44.102.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2003

Liste de présence:

<i>Actionnaires</i>	<i>Signatures</i>
Monsieur Tom Donovan	Signature
- détenteur de 1 action	
ENERGERY STANDARD GROUP HOLDING S.A.	Signature
- détentrice de 5.999 actions	

Liste de présence clôturée à 6.000 actions, certifiée exacte par les membres du bureau.

Le 26 septembre 2003, Messieurs les actionnaires de la société anonyme ENERGY STANDARD GROUP S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Tom Donovan, consultant, demeurant en Irlande, est élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Madame Roisin Donovan, consultante, demeurant en Irlande, Monsieur David Keogh, consultant, demeurant en Irlande, est élu comme scrutateur.

Le Président constate:

- I. Que les actionnaires présents se reconnaissent convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.
- II. Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence.
- III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 1. Démission de deux administrateurs
 2. Remplacement de deux administrateurs

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission du poste d'administrateur de Monsieur Alphonse Dethioux, demeurant à Jalhay (Belgique) et de Madame Dominique Dejardin, demeurant à Namur (Belgique).
 2. L'assemblée générale décide d'appeler Monsieur Guy Van Audenhove aux fonctions d'administrateur. Son mandat courra jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
 3. A l'unanimité, l'assemblée générale donne par un vote spécial décharge à l'administrateur sortant.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

R. Donovan / T. Donovan / D. Keogh
Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02346. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065672.3/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

JADE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 88.113.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065677.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

LES RIVES DU LAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.474.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065679.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

LEYGAUX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

MARUSAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065684.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

OPAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 88.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065687.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

FSA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.775.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

ELIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 48.681.

L'an deux mille trois, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELIS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.681, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage en date du 22 août 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 524 du 14 décembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Neybecker, clerc de notaire, demeurant à F-Kanfen, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher. Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts de la société afin de changer la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle et de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juillet, à 15.00 heures.»

2) Modification de l'article 14 des statuts de la société afin de changer la période de l'exercice social et de lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commence le 1^{er} mars et finit le dernier jour du mois de février de chaque année.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu désormais le premier lundi du mois de juillet à 15.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juillet, à 15.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social qui commencera dorénavant le 1^{er} mars de chaque année et se clôturera le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à titre transitoire que l'exercice 2003 ayant commencé le premier février 2003, connaîtra un arreté des comptes sociaux au 29 février 2004, soit un exercice de treize (13) mois.

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} mars et finit le dernier jour du mois de février de chaque année.»

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Neybecker, Fondeur, Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, vol. 140S, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064703.3/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

ELIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 48.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064704.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.696.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2003

Sont présents:

1) Monsieur Raymond Streicher, retraité, né à Eschweiler/Wiltz, le 12 juillet 1940, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 50, op Haard.

2) Monsieur Sascha Kremer, indépendant, né à Clervaux, le 5 juillet 1972, demeurant à L-1521 Luxembourg, 30, rue Adolphe Fischer.

3) Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant à L-7793 Bissen, 12, rue Jean Engel.

Les membres du Conseil présents élisent comme Président Monsieur Nico Hansen, qui accepte ce mandat.

Le Président expose que l'ordre du jour de la présente réunion a par conséquent été arrêté comme suit:

Ordre du jour:

- Nomination de Monsieur Nico Hansen à la fonction et d'administrateur-délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE du 2 octobre 2003, délibérant valablement, décide de nommer Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant à L-7793 Bissen, 12, rue Jean Engel, à la fonction d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance le président lève la séance.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

R. Streicher / S. Kremer / N. Hansen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03709. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065739.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.696.

—
Par décision du conseil d'administration du 2 octobre 2003,

Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant à L-7793 Bissen, 12, rue Jean Engel,

est nommé à la fonction d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

N. Hansen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03712. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065737.3/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

INDEPENDENT FUNDING COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065690.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

SOS ENFANTS EN DETRESSE, A.s.b.l. Mersch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7594 Beringen/Mersch, 17, rue des Noyers.

I. Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mars 2003 que:

1. les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction d'administrateur:

- Monsieur Pierre Jaeger, demeurant à L-8039 Strassen, 50, rue des Prés
- Monsieur Roger Fellens, demeurant à L-9780 Winckrange, Maison 8
- Madame Michèle Dieudonné, demeurant à L-7346 Steinsel, 22, an de Bongerten
- Monsieur Patrick Medvescek, demeurant à L-8279 Holzem, 21, rue du Moulin

2. ont été nommés nouveaux administrateurs:

- Madame Marianne Barthelemy, demeurant à L-3515 Schifflange, 5, rue Belle-Vue
- Madame Hélène Schomer, demeurant à L-8506 Rédange/Attert, 15, rue Bel-Air
- Monsieur Jos Reitz, L-3755 Rumelange, 28, rue Batty Weber

3. Madame Marianne Barthélémy remplira la fonction de vice-présidente.

II. A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mars 2003, le conseil d'administration de l'association se compose comme suit:

- Madame Silvia Palazzari, demeurant à L-7594 Beringen/Mersch, 17, rue des Noyers, présidente,
- Madame Marianne Barthélémy, demeurant à L-3515 Schifflange, 5, rue Belle-Vue, vice-présidente,
- Monsieur Rodolphe Palazzari, demeurant à L-7594 Beringen/Mersch, 17, rue des Noyers, secrétaire,
- Madame Martine Linard, demeurant à L-1858 Luxembourg, 180, rue de Kirchberg, secrétaire adjointe,
- Madame Marthe Colling-Pelt, demeurant à L-4941 Bascharage, 77, rue des Prés, trésorier,
- Madame Hélène Schomer, demeurant à L-8506 Rédange/Attert, 15, rue Bel-Air, membre,
- Monsieur Jos Reitz, demeurant à L-3755 Rumelange, 28, rue Batty Weber, membre,
- Madame Nicole Mariany, demeurant à L-9644 Dahl, 6, Dachlerbach, membre,
- Monsieur Roland Colling, demeurant à L-4941 Bascharage, 77, rue des Prés, membre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02252. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065755.3/280/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.137.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of August.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

GS MEZZANINE PARTNERS III ONSHORE FUND, L.P., with registered office at 85, Broad Street, 10th Floor, New York, NY 10004, represented by M^e Jean Steffen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on August 21, 2003,

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on unipersonal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 15,000.- (fifteen thousand euros), represented by 600 (six hundred) shares with a nominal value of 25.- (twenty-five euros) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Managers.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The Company is managed by a Board of Managers which will be composed of at least three members, who need not be partners. The managers will be appointed by the general meeting of partners with or without limitation of their period of office.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the Company so requires.

The board can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The Company is committed by the sole signature of any one Manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (10,000.- €). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (10,000.- €), the Company is committed by the joint signature of at least two Managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin today and close on the 31st of December 2003.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the party refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

GS MEZZANINE PARTNERS III ONSHORE FUND, L.P.....	600 shares
Total.....	600 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 15,000.- € (fifteen thousand euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 1. Gerard Meijssen, Managing Director of WHITEHALL MANAGEMENT SERVICES B.V., professionally residing at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 2. Robin Doumar, Managing Director, GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, professionally residing at GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB;
 3. Alain Steichen, attorney-at-law, professionally residing in 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société GS MEZZANINE PARTNERS III ONSHORE FUND, L.P., avec siège social à 85, Broad Street, 10th Floor, New York, NY 10004,

Représentée par M^e Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à New-York, le 21 août 2003,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er}.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 15.000,- € (quinze mille euros) divisé en 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque les gérants considèrent que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par les gérants.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Le conseil désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- €).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. A l'exception du premier exercice qui commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2003.

Art. 17. Chaque année le 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes pris par la gérance.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS MEZZANINE PARTNERS III ONSHORE FUND, L.P.	600 parts
Total	600 parts

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 15.000,- € (quinze mille euros) par part par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.400,- € (mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard Meijssen, Managing Director of WHITEHALL MANAGEMENT SERVICESB.V., demeurant professionnellement au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Robin Doumar, Managing Director, GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, demeurant professionnellement à GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB;

3. Alain Steichen, avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, vol. 140S, fol. 29, case 10. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064898.3/202/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

LINGERIE DENISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.871.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signature.

(065849.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

LINGERIE DENISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.871.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signature.

(065850.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 22.653.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2003

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065878.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

K.B.P.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 71.841.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2003

Les actionnaires de la société K.B.P.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg le 22 août 2003, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Raymond Le Lourec, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale des actionnaires lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

2. Nomination d'un nouvel administrateur: Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant à Luxembourg.

3. Les mandats d'administrateur de Monsieur Max Galowich et de Monsieur Jean-Paul Frank sont prorogés jusqu'en 2009, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de la société LUX-AUDIT S.A.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant à Luxembourg

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066164.3/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

INTELLICAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.502.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 15 octobre 2002

Sont présents:

Rémi Schneegans

Charles Josa

Joaquim Da Silva

A l'unanimité le Conseil décide:

1. de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale du 16 décembre 2002, les comptes annuels et l'affectation du résultat de l'exercice 2001.

2. De présenter à cette assemblée son rapport de gestion sur les exercices clos au 31 décembre 2001.

3. Par vote spécial, de demander décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

4. De nommer Monsieur Charles Josa deuxième administrateur délégué de la société au côté de Monsieur Rémi Schneegans:

- Rémi Schneegans est administrateur délégué en charge des domaines techniques et commerciaux, titulaire de l'autorisation de commerce pour INTELLICAST

- Charles Josa est administrateur délégué en charge des domaines administratifs, financiers, ressources humaines et marketing

Les 2 administrateurs délégués ont chacun pouvoir individuel de signature sur les comptes bancaires.

5. De convoquer les actionnaires à l'assemblée générale statuaire de la société qui se tiendra le 16 décembre 2002 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2001.

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2001.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

R. Schneegans / C. Josa

Administrateurs délégués

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065887.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

HMGT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.034.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de HMGT HOLDING, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Perte à reporter EUR 8.654,21

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002.

- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

T. van Dijk

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066150.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

e2co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.843.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société le 30 septembre 2003

Il résulte du procès-verbal des résolutions des actionnaires du 30 septembre 2003 que:

1. Les actionnaires ont pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2002 et qui s'est clôturé le 31 décembre 2002;
2. Les actionnaires ont approuvé le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002;
3. Les actionnaires ont constaté que la perte s'élève à EUR 20.209,56 au 31 décembre 2002;
4. Les actionnaires ont envisagé de liquider la Société compte tenu des pertes cumulées s'élevant au double du capital social;
5. Les actionnaires ont donné décharge (quitus) aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2002;
6. Les actionnaires ont accepté la révocation de Monsieur Fons Mangen (né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, avec adresse au 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbrück, Grand-Duché du Luxembourg), en tant que commissaire aux comptes à compter de l'exercice commencé au 1^{er} janvier 2003. Les actionnaires ont nommé AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 88.833, avec adresse professionnelle au 6, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg) pour reprendre le mandat de commissaire aux comptes à compter de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2003 et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Pour publication et réquisition

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(065888.3/230/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

e2co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(065889.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

**ARCHE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. ARCHE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.054.

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARCHE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 79.054,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 13 juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 3 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ana Gouveia, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Nadine Neybecker, clerc de notaire, demeurant à F-Kanfen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jonathan Beggiato, directeur comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
2. Modification de l'objet social: transformer la société Holding 29 en soparfi. Et en conséquence modifier les articles 1^{er}, 4 et 17 des statuts.
3. Changement de la dénomination sociale en ARCHE DEVELOPPEMENT S.A. et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.
4. Diminuer le nombre d'administrateurs de quatre à trois.
5. Révocation de trois administrateurs:
 - M. Patrick Eschette
 - M. Marc Hayard
 - M. Romain Schmit
6. Nomination de deux nouveaux administrateurs:
 - Mme Huguette Brun, employée privée, demeurant à F-42300 Villerest, 135, route de Seigne,
 - la société de droit luxembourgeois CAN'NELLE S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- 7.- Révocation du commissaire aux comptes: la société EUWEHA S.A. avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

8.- Nomination du nouveau commissaire aux comptes: la société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme et l'objet de la société ainsi que la dénomination sociale en ARCHE DEVELOPPEMENT S.A. La société originairement constituée sous forme de société anonyme holding est transformée en soparfi.

En conséquence les articles 1^{er}, 4 et 17 des statuts sont à modifier et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARCHE DEVELOPPEMENT S.A.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de diminuer le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer trois administrateurs et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat, à savoir:

- Monsieur Patrick Eschette, directeur de société, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 73, rue du Viaduc;
- Monsieur Marc Hayard, directeur, demeurant à L-8415 Steinfort, 16, rue Herrenfeld;
- Monsieur Romain Schmit, responsable asset-management, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knäppchen.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement, savoir:

- 1) Madame Huguette Brun, employée privée, née à Saint Leger s/Roanne (France), le 30 août 1948, demeurant à F-42300 Villerest, 135, Route de Seigne, et
- 2) la société de droit luxembourgeois CAN'NELLE S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille six.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, savoir la société EUWEHA S.A. avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mil six.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gouveia, Neybecker, Beggiano, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064690.3/202/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**ARCHE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. ARCHE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064691.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

SANSAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 89.534.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 octobre 2003

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Joachim Winberg, administrateur de société, demeurant à PI 3678 Noresund, SE - 441 63 Alingsås, Suède, comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour la société

Signature

un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066251.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

NAGA PROD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 88.995.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour NAGA PROD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(065943.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

INTERNATIONAL GRAPHIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MARLIER BROTHERS COMPANY, S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.594.

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Marlier, ingénieur civil, demeurant à B-1430 Rebecq, 24, chemin Tambourin,

2.- Monsieur Dominique Marlier, indépendant, demeurant à B-7850 Enghien, 49/9, boulevard d'Arenberg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MARLIER BROTHERS COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall», constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C du 14 mars 2002, numéro 415.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire instrumentant se réunir en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société de MARLIER BROTHERS COMPANY, S.à r.l. en INTERNATIONAL GRAPHIC TRADING, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTERNATIONAL GRAPHIC TRADING, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents Euro (700,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marlier, D. Marlier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064694.3/202/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

INTERNATIONAL GRAPHIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MARLIER BROTHERS COMPANY, S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064696.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

RUBIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.778.

Monsieur Gustaaf Saeys informe qu'il ne souhaite plus assumer aucune responsabilité et/ou mandat au sein de la société RUBIA INVESTMENT S.A.

A cet effet, il prie de prendre acte de la cession de l'action (ou du paquet d'actions) qu'il détient à ce jour au profit de:
- SAH INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION, route d'Arlon, 43, L-8009 Strassen

Il souhaite que sa décision soit enregistrée par le Conseil d'Administration qui doit entériner lors de sa prochaine réunion avec inscription à l'ordre du jour.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

G. Saeys / Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065949.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

BUREAU D'ARCHITECTURE JEAN-LUC LAMBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

R. C. Luxembourg B 81.841.

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc Lambert, architecte, demeurant à L-1370 Luxembourg, 84A, Val St. Croix.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ARCHITECTURE JEAN-LUC LAMBERT, S.à r.l. avec siège social à L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.841,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1034 du 20 novembre 2001.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole, à L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Belvaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent euros (700,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lambert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064698.3/202/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

BUREAU D'ARCHITECTURE JEAN-LUC LAMBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

R. C. Luxembourg B 81.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064701.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**CABELEIREIO, Société à responsabilité limitée,
avec enseigne commerciale BRASSERIE O CABELEIREIO,
(anc. RELOOKING LOUIS DE LA ROCHE).**

Siège social: L-2173 Luxembourg, 10, rue München-Tesch.
R. C. Luxembourg B 84.958.

L'an deux mille trois, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Luis Miguel Gomes Da Rocha, coiffeur, 70, rue de Luxembourg, L-7330 Heisdorf,

Lequel comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée RELOOKING LOUIS DE LA ROCHE avec siège social à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, le 13 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 515 du 3 avril 2002.

En cette qualité, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de changer la dénomination sociale de la société RELOOKING LOUIS DE LA ROCHE en CABELEIREIO avec enseigne commerciale BRASSERIE O CABELEIREIO et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de CABELEIREIO avec enseigne commerciale BRASSERIE O CABELEIREIO.

Deuxième résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la société de L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, à L-2173 Luxembourg, 10, rue München-Tesch, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Troisième résolution

Le comparant décide de modifier l'objet social de la société qui sera désormais l'exploitation d'un débit de boissons avec petite restauration, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la petite restauration.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq cents euros (€ 500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Gomes da Rocha, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, vol. 140S, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064707.3/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

BACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9838 Untereisenbach, 14, Am Enneschten Eck.
R. C. Luxembourg B 69.101.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Signature.

(066008.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HENRY & FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 67, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.129.

STATUTS

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Charles Henry, commerçant, demeurant à B-5000 Namur, 5, Boulevard Isabelle Brunell,

2) Monsieur Paul Faber, commerçant, demeurant à L-8310 Capellen, 67, route d'Arlon,

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'import-export de vin, bois exotiques et aliments divers, au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra implanter des succursales tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HENRY & FABER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Capellen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décisions des associés.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000,-), divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration: pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives et peut valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Charles Henry, soixante-quinze parts sociales	75
2) Monsieur Paul Faber, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent cinquante parts sociales	150

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (€ 15.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cents euro (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8310 Capellen, 67, route d'Arlon.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Faber, prénommé, en qualité de gérant technique;

Monsieur Charles Henry, prénommé, en qualité de gérant administratif.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

3. Les associés chargent les gérants d'établir une succursale en Belgique, et leur consentent tous pouvoirs pour effectuer toutes les démarches et formalités requises.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henry, Faber, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 90, case 11. – Reçu 150 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2003.

P. Bettingen.

(064918.3/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.289.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 29 septembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EVANIO HOLDINGS S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de la Croix d'Or - 1204 Genève, Suisse, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer M. Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066155.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

EFINAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.808.

Société liquidée le 24 septembre 2003.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03460, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(066000.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

BEMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(066054.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the eleventh of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

The company TIGER BRANDS LIMITED, with registered office in 85 Bute Lane Sandown, Sandton 2146, Republic of South Africa,

duly represented by Mr Roel Schrijen, economic counsel, residing in Bridel,

pursuant to a proxy given in Sandton, the 10th of September 2003;

which proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

That the appearing is the sole shareholder of the company GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, hereafter named the «Company»,

Incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, therefore residing at Hesperange, on the 10th of May, 1996, published in the Mémorial C, number 433 of September 4th, 1996, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the prenamed notary Gérard Lecuit on the 5th of December, 2001, published in the Mémorial C, number 541 of April 8th, 2002.

Acting in its capacity, the appearing party has request the notary to enact the following:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the company with immediate effect and its putting in liquidation;
2. Discharge of the managers and statutory auditors;
3. Appointment of a liquidator;
4. Determination of the place where all the books and documents will be lodged;
5. Any other matters that may be brought to the meeting's attention.

Then the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides that the company's activities have ceased and decides to wind up and to put the company in liquidation with immediately effect.

Second resolution

The sole partner appoints itself as liquidator.

Third resolution

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
- the liquidator may engage the company in liquidation under his sole signature, without restriction.

Fourth resolution

The sole partner decides that full discharge is granted to the company's managers.

Fifth resolution

The sole partner decides that all books and documents of the company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société TIGER BRANDS LIMITED, avec siège social à 85 Bute Lane Sandown, Sandton 2146, République d'Afrique du Sud,

Dûment représentée par Monsieur Roel Schrijen, conseil économique, demeurant à Bridel,

En vertu d'une procuration lui délivrée à Sandton, le 10 septembre 2003,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., société a responsabilité limitée ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ci-après nommée «la société»,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 10 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 433 du 4 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit en date du 5 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 541 du 8 avril 2002.

Le comparant, es qualités qu'il agit, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société avec effet immédiat et mise en liquidation;
- 2) Décharge aux gérants et aux commissaires aux comptes;
- 3) Nomination d'un liquidateur;
- 4) Détermination du lieu où les livres et documents seront déposés;
- 5) Autres points divers nécessaires à l'accomplissement de l'assemblée.

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide que l'activité de la société a cessé et décide de la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associée unique se désigne en qualité de liquidateur.

Troisième résolution

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est prévue par la loi;

- Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société;
- Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires qu'il aura déterminé pour une période qu'il aura fixé;
- Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schrijen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2003.

P. Bettingen.

(064709.3/202/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

ETPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 96.143.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ETPLUS LUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R. C. S. Luxembourg section B numéro 77.805

ici représentée par Monsieur Christophe Cialini, diplômé en sciences commerciales, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2003,

2) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

ici représenté par Monsieur Christophe Cialini, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ETPLUS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, d'un portefeuille, que la société soit ou non considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société a également pour objet, par le biais de succursales étrangères, de développer une activité visant à la promotion et à la commercialisation de services internationaux de transport de marchandises, et en particulier des transports de marchandises effectués à l'intérieur des frontières européennes. Elle peut accomplir toutes les opérations nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de cette activité.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à vingt millions euros (EUR 20.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 septembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. La gestion journalière de la société est confiée à un directoire composé de trois membres choisis parmi les administrateurs de la société.

Le conseil d'administration confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume la gestion journalière de la société, en toute circonstance, de façon collégiale.

La présidence peut être retirée par l'assemblée générale ainsi que par le conseil d'administration.

Le directoire peut agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale des actionnaires respectivement au Conseil d'administration soit par la loi soit par les présents statuts.

Le directoire est convoqué par son président.

Le directoire se réunit chaque fois que les affaires de la société le demandent à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg à désigner par les convocations.

Le directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Le directoire ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre membres du directoire, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les membres du directoire peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les membres du directoire qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les membres du directoire auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du directoire. Le directoire peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du directoire sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs membres du directoire.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 septembre à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 30 juin 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ETPLUS LUX S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution approximativement à la somme de trois mille euros (3.000,- €).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Paul Welter, dirigeant, né le 19/09/1959 à Luxembourg, et domicilié Via Galimberti 16, I-Parma, Italie;

b) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 04/09/1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;

3) Parmi les administrateurs, sont nommés membres du directoire:

a) Monsieur Jean-Paul Welter, préqualifié;

b) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié;

c) Monsieur Sébastien Coyette, préqualifié.

4) Monsieur Jean-Paul Welter, préqualifié, est nommé président du directoire.

5) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

6) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

7) Le siège de la société est fixé au 4, rue du Marché aux Herbes, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cialini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 66, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

J. Elvinger.

(065087.3/211/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

CLUB SPORTIF SANEM, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4990 Sanem, route de Niedercorn.

R. C. Luxembourg F 230.

STATUTS

I^{er}.- Dénomination, siège, objet et durée

Art. 1^{er}. Le CLUB SPORTIF SANEM, fondé en octobre 1946, s'est constitué lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2003 en association sans but lucratif.

L'association porte la dénomination CLUB SPORTIF SANEM, association sans but lucratif, et est affiliée à la FLF.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir le football ainsi que par extension toute activité qui se rapporte à la vie sportive et socio-culturelle, des festivités officielles de la localité de Sanem et de la commune de Sanem.

Art. 3. L'association est politiquement et religieusement neutre.

Art. 4. L'association est créée pour une durée illimitée.

II.- Affiliation, démission, exclusion et cotisation

Art. 5. L'association se compose des licenciés FLF ainsi que de toutes les personnes qui participent d'une façon ou d'une autre aux activités de l'association et des personnes auxquelles un titre honorifique a été attribué par l'association. Leur nombre est illimité mais ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 6. Sont admissibles comme nouveaux membres toutes les personnes physiques intéressées aux objets de l'association tels qu'ils sont définis par l'article 2 des présents statuts.

Art. 7. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au conseil d'administration.

Art. 8. Conformément à l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, aux règlements d'ordre interne éventuellement établis ou aux décisions du conseil d'administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux ainsi que le membre qui contrevient à l'intérêt de l'association.

Art. 9. Les membres sont tenus de verser une cotisation dont le montant et les modalités de paiement sont fixés chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le montant ne pourra pas être supérieur à 250,- (deux cent cinquante) euros.

III.- L'assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale qui représente l'ensemble de ses membres, se réunit au moins une fois par an au cours du mois de juillet au siège social de l'association, à moins que le conseil d'administration ne fixe un autre lieu de réunion.

Art. 11. Elle est convoquée avec l'ordre du jour au moins quinze jours à l'avance, par voie d'invitation écrite personnelle ou par annonce paraissant dans la presse quotidienne.

L'assemblée doit être convoquée par les administrateurs dans les cas prévus par les statuts, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Art. 12. Les résolutions prises par l'assemblée générale et dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, seront inscrites dans un registre ad hoc, signé par le président et le secrétaire, et gardé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les attributions de l'assemblée générale sont définies par les articles 4, 6, 8 et 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l.

Art. 14. Tout membre de l'association a un droit de vote; il sera loisible aux associés de se faire représenter par un autre associé.

Des résolutions peuvent être prises par l'assemblée générale en dehors de l'ordre du jour, sur proposition d'au moins un cinquième des membres présents.

Art. 15. L'assemblée générale est présidée par le président, et en cas d'empêchement par le 1^{er} ou le 2^e vice-président.

IV.- Le conseil d'administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres effectifs au moins et de treize membres effectifs au plus, élus au scrutin secret et à la majorité simple des voix valablement exprimées par l'assemblée générale, pour une durée de trois ans.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, il est pourvu à une nouvelle désignation par cooptation par le conseil d'administration, à confirmer par la prochaine assemblée générale ordinaire. Tout administrateur appelé à remplacer un autre, achève le mandat de celui-ci.

La répartition des charges du président, des vice-présidents, du secrétaire et du trésorier sera faite par les membres du conseil d'administration lors de la première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration peut:

- mettre en place une ou plusieurs commissions de travail permanentes ou temporaires;
- se faire assister dans ses réunions par d'autres personnes ayant voix consultative.

Art. 17. Les attributions du conseil d'administration sont définies par l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Dans la gestion des affaires de l'association et dans les actes de représentation il dispose des pouvoirs les plus étendus.

Les délibérations du conseil d'administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son délégué est prépondérante.

La signature ou présence conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont une doit être celle du président ou d'un vice-président, engage valablement l'association envers les tiers.

V.- Budget et bilan

Art. 18. L'année budgétaire commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles de ses membres;
- du revenu de ses capitaux éventuels;
- de redevances pour services rendus;
- d'emprunts;
- de recettes diverses.

L'association peut recevoir des dons et legs, sous réserve des conditions imposées par l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 19. Les livres comptables sont clôturés le 30 juin de l'année budgétaire. Le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée générale désigne tous les ans trois réviseurs de comptes n'ayant pas obligatoirement la qualité de membre, chargés d'examiner à la fin de l'exercice les livres et les comptes de l'association.

Les réviseurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

VI.- Modification des statuts et dissolution

Art. 20. Les règles à suivre pour la modification des statuts sont celles prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Après apurement du passif, l'excédent des fonds et les biens de l'association seront confiés à la Commune de Sanem, qui en disposera en faveur d'une oeuvre de bienfaisance de son choix.

VII.- Disposition finale

Art. 22. Le CLUB SPORTIF SANEM, association sans but lucratif, ici fondé reprend les droits et obligations, ainsi que tous les avoirs généralement quelconques de l'ancienne association de fait CLUB SPORTIF SANEM, fondée en 1946.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2003 a désigné membres du conseil d'administration:

<i>Nom, prénom</i>	<i>adresse</i>	<i>profession</i>	<i>nationalité</i>
Alesch Claude	115, rte de Luxembourg, L-4973 Dippach	fonctionnaire d'Etat	luxbgse.
Biot Romain	rue de l'Eglise, L-4987 Sanem	maître-boucher	luxbgse.
Feidt Michel	26, rue de Sanem, L-4485 Soleuvre	employé privé e.r.	luxbgse.
Hoffmann Mike	145, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette	ouvrier communal	luxbgse.
Keup René	87, rue de Belvaux, L-4811 Soleuvre	employé privé e.r.	luxbgse.
Mengoni Albert	59, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem	employé privé	luxbgse.

Scheffen Robert	3, rue de la Fontaine, L-4988 Sanem	chauffeur profess.	luxbgse.
Simon Marcy	26, rue de Sanem, L-4664 Niedercorn	employé WSA	luxbgse.
Thill Alain	10, rue Albert Simon, L-4989 Sanem	fonctionnaire d'Etat	luxbgse.
Tonnar Georges	48, rue Meckenheck, L-3321 Berchem	fonctionnaire comm.	luxbgse.
Traversini Tom	1, rue Guillaume Schmit, L-4989 Sanem	installateur	luxbgse.
Worré Jean-Paul	18, rue Nic. Meyers, L-4918 Bascharage	vendeur	luxbgse.

tous préqualifiés qui acceptent.

Fait à Sanem, le 26 septembre 2003.

C. Alesch / R. Biot / M. Feidt / M. Hoffmann / R. Keup / A. Mengoni

R. Scheffen / M. Simon / A. Thill / G. Tonnar / T. Traversini / J.-P. Worré

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03874. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065433.3/000/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2003.

CITY RADIO PRODUCTIONS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.736.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2003

L'Assemblée s'est tenue le 24 septembre 2003 à 19.00 heures au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

La séance est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Mario Di Stefano, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Joram Moyal, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 49, rue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Jim Kent, disc-jockey, demeurant 12, rue des Fleurs, L-3395 Roeser.

Le bureau ainsi constitué constate:

Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et admis au droit de vote ont été portés sur une liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.240 actions émises, 865 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant:

1. Rapport du conseil d'administration sur les exercices 2000 et 2001;
2. Lecture et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001;
3. Décision sur la continuation de la société;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
5. Autorisation au conseil d'administration pour nommer un deuxième administrateur-délégué;
6. Révocation et nomination d'un commissaire aux comptes;
7. Divers.

L'Assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration et discute les comptes annuels des exercices 2000 et 2001.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2000, avec un total de bilan de LUF 1.437.966,- et une perte de LUF 379.897,-.

L'Assemblée décide de reporter la perte.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001, avec un total de bilan de LUF 2.338.345,- et une perte de LUF 1.584.716,-.

L'Assemblée décide de reporter la perte.

Troisième résolution

En concordance avec les dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer la société, malgré les pertes subies.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de la société EURO ASSOCIATES S.A. (anc. FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE EUROTRUST S.A.) de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Karl Horsbough, expert comptable, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Septième résolution

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration d'élire un deuxième administrateur-délégué en vertu de l'article 6 alinéa 6 des statuts et de l'article 53 alinéa 4 et 60 alinéa 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 20.45 heures.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02422. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066078.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

DAGEPO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(066056.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

GLOBETEL EUROPE LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 66.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066059.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LUX-TEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.062.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(066212.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LUX-TEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9 octobre 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 juillet 2001;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066210.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 52.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 92.877.

En date du 30 septembre 2003, l'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Bruno Bagnouls en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
 - de nommer Monsieur Rui Antonio Tereso, demeurant au 1, Beatrix House, 208 Old Brampton Road, SW5 0BP London, UK en tant que nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
 - de nommer Monsieur Giovanni Maria Paviera, demeurant au 29, Via San Francesco di Paola, Turin, Italie en tant que nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066065.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 52.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 92.877.

En date du 8 octobre 2003, CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg sous le R.C. B 83.278, a décidé de céder 525 parts sociales de CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., à AEDES SpA, ayant son siège social à via Monte di Pietà n° 1, 20121 Milan, Italie, immatriculée à Milan en Italie sous le n° REA 112395.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066064.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

N.N.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.893.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour N.N.B. S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

(066076.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ENTERNETWORKS COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.860.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour ENTERNETWORKS COMMUNICATION S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(066107.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

DEXIA SELECT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 91.601.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es ergibt sich aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitze zu Mersch am 15. September 2003, eingetragen zu Mersch am 25. September 2003 Band 425, Folio 44, Case 4

dass auf Grund von Abtretungen alle Aktien nunmehr von einem einzigen Aktionär gehalten werden, dass dieser ausdrücklich erklärt hat die Gesellschaft DEXIA SELECT, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, auflösen zu wollen,

dass derselbe Aktionär die Satzungen der Gesellschaft sowie deren finanzielle Situation genau kennt, dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für ihre Tätigkeit erteilt worden ist,

dass die Abwicklung der Gesellschaft abgeschlossen ist unbeschadet der Tatsache dass der alleinige Aktionär persönlich für eventuelle Verbindlichkeiten der Gesellschaft haftet,

dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren aufbewahrt bleiben in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 20. Oktober 2003.

H. Hellinckx.

(066057.3/242/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

**GROUP 4 FALCK TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SECURITAS TECHNOLOGIES LUXEMBOURG (S.T.L.), S.à r.l.).**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R. C. Luxembourg B 19.541.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société GROUP 4 FALCK A/S, société de droit Danois, dont le siège social est à Polititorvet, DK-1780 Copenhague, Danemark, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Copenhague sous le numéro 24792110,

2. La société GROUP 4 FALCK TREASURY A/S, société de droit Danois, dont le siège social est à Polititorvet, DK-1780 Copenhague, Danemark, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Copenhague sous le numéro 89494117,

Les deux sociétés comparantes, ici représentées par Maître Michel Molitor, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Copenhague, en date du 24 septembre 2003,

Lesquelles procurations sous seing privé, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, le secrétaire et le scrutateur et par le notaire soussigné, resteront annexées avec la liste de présence, au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SECURITAS TECHNOLOGIES LUXEMBOURG (S.T.L.), S.à r.l., avec siège social 14, rue du Père Raphaël, L-2413 Luxembourg (la «Société»), et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 19.541.

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, en date du 5 juillet 1982, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 237, du 5 octobre 1982,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 25 octobre 2001, concernant la conversion du capital social en euros, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 513, du 3 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Maître Michel Molitor, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arsène Lorentz, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination de la société en GROUP 4 FALCK TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre de parts sociales leur appartenant, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par le mandataire, le président et le scrutateur et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la société, originellement SECURITAS TECHNOLOGIES LUXEMBOURG (S.T.L.), est transformée en GROUP 4 FALCK TECHNOLOGIES LUXEMBOURG.

Deuxième résolution

L'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est dénommée GROUP 4 FALCK TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont évalués approximativement à quatre cents euros (EUR 400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Molitor, Lorentz, Cambier, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2003, vol. 892, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

A. Biel.

(064081.3/203/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

**GROUP 4 FALCK - SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE S.A., Société Anonyme,
(anc. SECURITAS, SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE S.A.).**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R. C. Luxembourg B 9.546.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURITAS SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE S.A., avec siège social à L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 9.546, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Wurth, alors de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 1971 publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 135 en date du 23 septembre 1971;

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 13 août 2001, numéro 10889, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 212, en date du 7 février 2002.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Arsène Lorentz, directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Michel Molitor, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la société.
2. Par conséquent, modification de l'article 1^{er} des statuts.
3. Modification de l'objet social de la société.
4. Par conséquent, modification de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la société, originellement SECURITAS, SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE S.A., est transformée en GROUP 4 FALCK - SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE S.A.

Deuxième résolution

L'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est dénommée GROUP 4 FALCK - SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE S.A.»

Troisième résolution

L'objet social de la société est complété par les activités suivantes:

«la surveillance et la protection en matière de sécurité incendie, l'occupation des Postes Centraux de sécurité incendie, ainsi que la prévention incendie.

d'offrir des services de sauveteur, secourisme et assistance aux personnes, ainsi que des services d'ambulances et transport de malades.»

Quatrième résolution

En conséquence, l'article 3 de statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

- d'effectuer le transport par tous moyens, y compris le pèlerin, tant au Grand-Duché de Luxembourg que vers et venant de l'étranger, de toutes monnaies, tous billets de banque luxembourgeois ou étrangers; actions, obligations, valeurs de portefeuille, titres de créances ou tous documents ou valeurs, généralement quelconques, oeuvres d'art, bijoux, fourrures, métaux, ainsi que toutes matières précieuses, façonnées ou non;

- d'assurer la protection contre le vol, l'incendie ou tous autres dommages de tous transports de biens effectués par des tiers;

- de louer, vendre les véhicules et le matériel aptes à protéger semblables transports;

- d'effectuer à la décharge de tous tiers la répartition et le paiement entre les mains du personnel ou autres bénéficiaires, de toutes rémunérations, indemnités, créances, ou valeurs quelconques;

- de fournir aux institutions publiques, aux entreprises industrielles et commerciales, ainsi qu'aux habitations privées, le personnel nécessaire en vue d'assurer leur protection contre le vol, l'incendie ou tous autres dommages;

- de vendre, louer, fabriquer, transformer, traiter, assembler et installer le matériel de protection, d'alarme d'identification, ainsi que tous autres équipements de prévention et de protection nécessaire à la sécurité dans tous les domaines;

- de procéder à l'étude, la création, le développement et l'exploitation de toutes formules de sécurité ou toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement à la sécurité;

- de procéder à l'étude et à l'élaboration de tous concepts de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'incendie, de la dispense des premiers secours et de la sauvegarde des personnes et la protection des biens en cas de survenance d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise ainsi que de dispenser une formation théorique comme pratique de ces concepts de sécurité pour son propre compte et pour le compte de tiers;

- la surveillance et la protection en matière de sécurité incendie, l'occupation des Postes Centraux de sécurité incendie, ainsi que la prévention incendie.

- d'offrir des services de sauveteur, secourisme et assistance aux personnes, ainsi que des services d'ambulances et transport de malades.

- l'énumération ci-dessus est avant tout énonciative et non limitative.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont évalués approximativement à six cents euros (EUR 600,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lorentz, Cambier, Molitor, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2003, vol. 892, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

A. Biel.

(064109.3/203/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

IGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 28-30, rue Joseph Müller.

R. C. Luxembourg B 63.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour IGEST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066172.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BRK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.755.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, volume 18CS, folio 76, case 5, que la société anonyme BRK FINANCE S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

E. Schlessler.

(066104.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BALDUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.
R. C. Luxembourg B 93.903.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2003

Le 8 octobre 2003, les associés de la société à responsabilité limitée BALDUR, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, ont, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

- Madame Corine Godfrin, employée privée, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 22, rue de Metz, est nommée gérante administrative de la société.

- Madame Godfrin déclare accepter son mandat de gérante administrative dont la durée est illimitée.

- Monsieur Claude Bohler, employé privé, demeurant à F-57365 Ennery, 11, rue Thiebault de Heu, est nommé gérant technique de la société.

- Monsieur Bohler déclare accepter son mandat de gérant technique dont la durée est illimitée.

- Désormais la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2003.

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066161.3/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

I.I.B. AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 66.696.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour I.I.B. AG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066176.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 74.611.

Acte constitutif publié à la page 20930 du Mémorial C n° 437 du 20 juin 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

T. van den Berghe, J. Dercksen.

(066202.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FINTRENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.337.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AJ04603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(066170.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FINTRENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.337.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 septembre 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

- M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président
- M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur
- M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur

Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066185.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FERBER HAIRSTYLIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 27.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour FERBER HAIRSTYLIST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066186.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FERBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 25.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour FERBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066190.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HANKIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.293.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(066221.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HANKIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.293.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 15 mai 2003

3. L'Assemblée constate que plus des trois-quarts du capital social de la société sont absorbés par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066223.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

DELFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 18.464.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04106, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(066226.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

DELFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 18.464.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 23 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002;

4. Les mandats des Administrateurs ainsi que celui de Commissaire aux Comptes venant à l'échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs M. Romain Thillens, M. Rodney Haigh, et Mme Rita Reichling et du Commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066229.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PADDINGTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 36.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(066230.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PADDINGTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 36.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 7 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066231.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

TDAFC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 94.604.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 14 octobre 2003 que le siège social de la société a été fixé à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066246.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BRASSERIE AM BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-3857 Schifflange, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 80.802.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2003

Révocation du gérant technique:

- Monsieur Jeannot Temesi

Nomination du nouveau gérant technique:

L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité en qualité de gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Julio Rodrigues Machado, né le 11 avril 1975 à Porto (P), demeurant à L-2168 Luxembourg, 64, rue de Muhlenbach.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et l'un des deux gérants administratifs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066603.3/1039/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

MATTARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.367.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066232.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

MATTARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.367.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 20 juin 2002

3. L'Assemblée constate que plus des trois-quarts du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066233.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 23.814.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 octobre 2003

Cinquième résolution

Le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, est renouvelé pour une période de un an prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

HADHAN HOLDING S.A.

A. Abdullah Al Sulaiman / S. Abdulaziz Al Sulaiman

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066249.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

**BOMECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LATINAM S.A.).**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 26.535.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04631, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066261.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SR2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.535.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 octobre 2003

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Christer Johannesson, administrateur de société, demeurant à 3B Skanstorget, SE - 441 22 Göteborg, Suède, comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour la société

Signature

un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066252.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 29.811.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 29.811.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue sous forme extraordinaire en date du 5 juin 2003

La continuation des activités est décidée malgré la perte dépassant la moitié du capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

VAL PARADISO HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066264.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

EuroFinaDec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.057.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 2 octobre 2003

1. L'Assemblée a réélu pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2003:

- Monsieur Ron R.C. Hobbs, demeurant au 24 Union Street, St Héliar, JE4 8UJ,

- Monsieur Eric Biren, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Vincent Goy, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu Monsieur Ron R.C. Hobbs Président du Conseil d'Administration pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2003.

Pour la société EuroFinaDec

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066287.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PIZZERIA-RESTAURANT CHEZ STEFANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 83.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour PIZZERIA-RESTAURANT CHEZ STEFANO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066268.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

KENZA-LAURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour KENZA-LAURO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066271.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

VANITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 82.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03134, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour VANITY, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066273.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066895.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066896.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

PARATY CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.139.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(066281.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HAKOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.959.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(066285.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

METALDUTCH LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.374.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(066286.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BUILDCO KRAKOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.202.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066719.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

NECIL - NEW ECONOMY INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 73.333.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NECIL - NEW ECONOMY INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(066288.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

RESTAURANT-CLUB-BAR SCORPION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 28, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 75.731.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTAURANT-CLUB-BAR SCORPION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(066289.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CABINET D'EXPERTISES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.768.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABINET D'EXPERTISES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(066291.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.754.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 13 octobre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Moufid Farra

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

PricewaterhouseCoopers

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 octobre 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

M. Moufid Farra

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 octobre 2003.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

4) La perte EUR 2.914.018,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066307.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.
R. C. Luxembourg B 3.404.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(066292.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BRASSERIE-BISTROT LE TROQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 85.106.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRASSERIE-BISTROT LE TROQUET, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(066300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SDF PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.280.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2003

- La démission de son poste d'Administrateur de Madame Corinne Bitterlich est actée avec effet au 16 octobre 2003.
- Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne Bitterlich, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme
SDF PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066322.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ALSMIN, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.767.

—
Démissions - Siège social

Deux administrateurs de la société, Messieurs Patrick Rochas et Maurice Houssa ont en date du 13 octobre 2003 démissionné de leurs fonctions d'administrateur, et ce, avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes, EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), a en date du 13 octobre 2003 démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé par la société soussignée en date du 13 octobre 2003 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066341.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

WEISSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.423.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 octobre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société WEISSBERG S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Manuel Hack

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Manuel Hack pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

4) La perte qui s'élève à EUR 28.800.062,77 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEISSBERG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066305.3/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LUX-UNION INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.648.

Démissions - Siège social

Le commissaire aux comptes, MAZARS, a en date du 15 octobre 2003 démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé par la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) en date du 15 octobre 2003 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066342.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.
